RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Marcel Doret
Vernet

La Principale Adjointe

Affaire suivie par :
Catherine MENINI

Tél : 05.62.11.59.20
Mél : 0312610u@ac-toulouse.fr

500 avenue de Lagardelle
31810 LE VERNET

LE VERNET, le 26 mars 2021

La Principale Adjointe

Aux

Responsables légaux des classes de 4ème

Objet : Orientation des élèves de 4ème en 3ème prépa-Métiers.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous une information concernant l'orientation des élèves de 4ème en 3ème prépa-Métiers prévue par la circulaire du 15 mars 2021 de la DAEPS.
« La classe de troisième prépa-métiers est proposée à des élèves volontaires entrant en 3ème. Elle vise plus particulièrement la préparation de leur orientation, notamment vers la voie professionnelle, en lien avec l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les élèves qui en bénéficient construisent leur parcours de formation à partir d'expériences concrètes dans le cadre de stages en entreprise et de périodes d'immersion en lycées professionnels et en CFA. Ils sont accompagnés dans leur parcours par un enseignant référent.
Tous les enseignements de la 3ème prépa-métiers donnent la possibilité de découvrir les environnements professionnels et les voies de formation, et contribuent à préparer leur orientation.
En fin d'année scolaire, une bonification favorisant l'accès à la voie professionnelle leur sera attribuée dans le cadre des procédures d'affectation après la 3ème. »

Les professeurs principaux ont pour certains élèves contacté les représentants légaux pour leur proposer ce type d'orientation. Pour d'autres élèves, il nous semble important de vous en informer individuellement.

Pour rappel, conformément à la note de service du 23 juillet 2019, « *La 3ème prépa-métiers n'a pas pour finalité d'accueillir les élèves relevant de la grande difficulté scolaire ou présentant des troubles cognitifs ou de comportement.* »

« L'entrée en 3ème prépa-métiers ne peut concerner qu'un petit nombre d'élèves issus de 4ème au regard des capacités d'accueil donc chaque collège veille à limiter le nombre de candidatures, en s'appuyant sur la motivation et les capacités des candidats à s'investir dans ce type de formation, en étroite collaboration avec les familles. »

En retour de ce message vous voudrez bien m'indiquer si vous envisagez ou non ce type d'orientation pour votre enfant.

Si oui, je vous remercie de bien vouloir suivre la procédure de candidature ci-jointe et de retourner le dossier avant le 12 mai 2021.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement ou toutes explications complémentaires. Je peux vous contacter par téléphone si vous le souhaitez.
Bien cordialement,

C. MENINI, Principale Adjointe